

## 2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

En septembre 2011, le MELS a mis en place des changements en évaluation, et ce, pour tout le secteur de la formation générale des jeunes. Il importe de préciser que ces changements portent uniquement sur certains aspects du *Régime pédagogique* et qu'ils n'ont rien modifié au *Programme de formation de l'école québécoise*, ni à la *Politique d'évaluation des apprentissages* ni à la Loi sur l'instruction publique (LIP). La FAE a demandé le report de l'implantation de ces changements, notamment afin que des correctifs puissent y être apportés et que le personnel enseignant puisse par la suite prendre le temps de se les approprier. Cette demande a été refusée par la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp.



### 2.1 Les missions de l'école et le programme de formation



#### CE QUI NE VA PAS...

Le programme de formation reprend les missions de l'école inscrites dans la Loi sur l'instruction publique, soit *instruire, socialiser et qualifier* (L.R.Q., chapitre I-13.3, article 36).

Un programme basé sur une approche par compétences priorise essentiellement la qualification. D'autant plus que les connaissances y occupent une place moins significative. La réforme s'attarde sur la démarche plutôt que sur les connaissances à acquérir lors des processus d'apprentissage. Comme le mentionne Gérald Boutin, professeur au Département d'éducation et formation spécialisées de l'Université du Québec à Montréal, « ce n'est pas tout de savoir comment apprendre, encore faut-il apprendre quelque chose »<sup>1</sup>.

Depuis quelques années, le MELS prétend avoir modifié les programmes d'études par la publication d'un document intitulé *Progression des apprentissages* pour chacune des matières. Ces derniers visent à préciser les connaissances à acquérir annuellement. Dans les faits, il s'avère qu'ils ne précisent ni ne définissent suffisamment les connaissances. De plus, celles qui y sont, ne sont pas identifiées comme étant prioritaires, secondaires ou visant à enrichir. Les apprentissages y sont encore souvent formulés en termes de

compétences. Enfin, il y manque des connaissances de base qui sont essentielles à la maîtrise de savoir-faire plus complexes.

Par ailleurs, parce que le terme « compétence » a été complètement dénaturé au cours des dernières années, la plateforme pédagogique propose de les appeler des « savoir-faire ». Certains d'entre eux ont toujours existé et été évalués. Par exemple, écrire un texte en français est une compétence qui exige l'acquisition de plusieurs connaissances orthographiques, syntaxiques, etc.

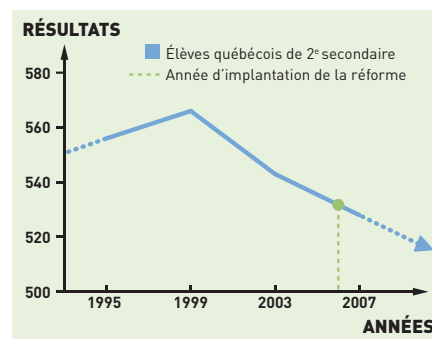
Dans le document de consultation préalable au projet de loi sur les modifications au *Régime pédagogique* en matière d'évaluation intitulé *Vers de nouvelles orientations en évaluation des apprentissages* produit à l'hiver 2010, le MELS a remplacé le terme « compétence » par « savoir-faire ». Cependant, il semble que d'autres acteurs en éducation aient interféré pour que ce changement ne soit pas proposé dans le projet de loi.

Enfin, la socialisation prend beaucoup de place, surtout dans les classes où il y a beaucoup d'élèves en difficulté d'adaptation. C'est pourquoi l'accent est mis sur la qualification (savoir-faire) et la socialisation (savoir-être) au détriment de l'instruction (connaissances).

#### LA PREUVE PAR LES FAITS



Les plus récents résultats de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences, publiés à la fin 2008, sont inquiétants pour les élèves du secondaire qui sont passés de la 10<sup>e</sup> à la 19<sup>e</sup> place en quatre ans<sup>2</sup>.



« En français au primaire, la *Progression des apprentissages* donne une gradation du nombre de mots à maîtriser à la fin de chaque cycle mais n'identifie aucun référentiel de base commun des mots de vocabulaire qui doivent être appris. »

« En français (écriture) en 1<sup>re</sup> année au primaire, les élèves doivent composer des textes alors qu'ils savent à peine former les lettres, s'organiser sur la page, comprendre les lignes, la frontière des mots, etc. »

« En sciences au secondaire, il n'y a pas d'équilibre entre les concepts prescrits et ceux qui ne le sont pas. Tous les concepts sont sur le même pied d'égalité, les généraux comme les spécialisés, les très pointus et les moins utiles. »

« Il importe de vérifier la compréhension des connaissances de base avant de chercher à évaluer l'acquisition des stratégies de haut niveau. »

1. Claude GAUVREAU, *Réforme scolaire : stop ou encore*, 2007, p. 30.

2. Mathieu-Robert SAUVÉ, *Ne tuez pas Einstein*, L'Actualité, 15 septembre 2009.

## 2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

### CE QUE PROPOSE LA FAE POUR CORRIGER LA SITUATION

1. Afin de mettre l'accent sur une éducation de base solide et de qualité, la FAE propose un modèle de programme de formation généralement centré sur les connaissances (savoirs) et qui inclut, lorsque cela est requis, le développement des savoir-faire et des savoir-être. Il faut rééquilibrer les types d'apprentissage (savoir, savoir-faire, savoir-être) en fonction des niveaux d'enseignement, des matières ou des populations d'élèves. Par exemple, dans le programme du préscolaire, on risque de trouver une prédominance de savoir-faire (actions de motricité fine, gestes d'autonomie, etc.) et de savoir-être (établir des rapports harmonieux avec les autres, etc.). En géographie, au secondaire, le programme devrait référer principalement à des savoirs (notions de courbes de niveau, points de cote, types de reliefs, etc.), mais il pourrait aussi intégrer certains savoir-faire (vérifier la compréhension de ces notions par l'utilisation d'une carte topographique).
2. Afin de s'assurer qu'une partie importante de l'évaluation porte systématiquement sur les connaissances, contribuant ainsi à la constitution d'un bagage commun, la FAE exige la révision et l'enrichissement de l'ensemble des programmes de formation, incluant les documents relatifs à la progression des apprentissages. Plus précisément, il faudrait inclure et identifier davantage de connaissances dites « de base », clarifier et préciser certaines connaissances ainsi qu'identifier et distinguer, pour chaque année, les contenus préalables, les connaissances secondaires et les contenus visant l'enrichissement.
3. En resituant la place des savoirs dans l'ensemble des apprentissages, on redonne au personnel enseignant son rôle d'acteur principal dans l'organisation et la transmission de la matière. Il n'est plus considéré comme un simple accompagnateur, animateur ou facilitateur, comme le prévoit la réforme, mais bien comme une enseignante ou un enseignant.
4. La plateforme pédagogique vise à responsabiliser davantage l'élève dans l'effort et dans la poursuite de ses apprentissages.

### LA PREUVE PAR LES FAITS

Selon un sondage CROP mené en août 2009, 97 % des Québécoises et Québécois interrogés accordent beaucoup (73 %) ou assez (24 %) d'importance aux programmes de formation des jeunes qui favorisent l'acquisition de connaissances.

## 2. LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES



### OUI, MAIS...

**Pourquoi dites-vous que les élèves ne sont pas suffisamment responsables de leurs apprentissages ?**

Sous prétexte qu'il ne faut pas affaiblir l'estime de soi de certains élèves, on les promeut d'une année à l'autre, sachant qu'ils n'ont pas les acquis minimums justifiant un tel passage ; c'est la logique de la promotion automatique où l'élève a l'impression qu'il réussit alors que dans les faits, il accumule des retards. Selon nous, ce retard accumulé est justement un élément important qui affaiblit l'estime de lui-même, puisque l'élève constate qu'il est incapable de suivre le rythme de ses collègues de classe.



### OUI, MAIS...

**La plateforme pédagogique veut-elle refaire l'école d'avant la réforme ?**

Non. La FAE ne veut pas revenir à l'école d'avant la réforme puisqu'un constat avait déjà été émis, lors des États généraux sur l'éducation de 1995, qu'il fallait améliorer les programmes. Nous souhaitons retrouver l'esprit des consensus dégagés lors de ces États généraux : mettre l'accent sur l'essentiel, rehausser le niveau culturel des programmes d'études, introduire plus de rigueur à l'école. Il y a eu un dérapage majeur entre ce que les États généraux préconisaient, ce qu'avait annoncé par la suite la ministre Pauline Marois en matière de modifications du curriculum, et ce qui a été effectivement appliqué. Nulle part dans les conclusions des États généraux, il n'était fait mention de l'approche par compétences, du socioconstructivisme, etc.



### OUI, MAIS...

**Il est faux de prétendre qu'en évaluant les compétences, on ne tient pas compte des connaissances.**

Bien que les tenants de la réforme affirment que les connaissances sont abordées par le biais de l'approche par compétences (les connaissances doivent en principe être acquises pour que la compétence soit réussie), il s'avère que dans la pratique, en ne les évaluant plus spécifiquement, aucune base commune de connaissances n'est assurée. L'objectivité qui doit caractériser tout processus d'évaluation n'est pas possible puisqu'on oblige le personnel enseignant à évaluer sur une base subjective.



### OUI, MAIS...

**Pourquoi est-ce important d'avoir un socle commun des apprentissages ?**

C'est au primaire et au secondaire que les élèves effectuent les apprentissages fondamentaux. La mise en place d'un socle commun des apprentissages favoriserait un accès égal au savoir et assurerait aux enseignantes et enseignants que leurs élèves, peu importe d'où ils proviennent, connaissent principalement les mêmes aspects des programmes. L'instauration d'un socle commun n'empêcherait pas les profs d'enrichir le contenu des programmes qu'ils enseignent en tenant compte de réalités régionales ou de leurs intérêts spécifiques.